

# Consultation publique sur la « neutralité du Net »

## **Etes-vous d'accord avec la définition de la neutralité du Net et les dimensions du débat présentées ci-dessus ?**

Les définitions présentées semblent en adéquation avec les définitions de la neutralité de l'Internet. Toutefois, les formulations sont souvent volontairement alarmistes, «*Les exigences de sécurité (lutte contre le spam, contre les virus...) et les risques de congestion de réseau peuvent aussi amener les opérateurs à traiter de manière différenciée les flux transmis.*» Il est certes important de lutter contre les spams et les virus et il est primordial de lutter contre la congestion, les protocoles en place ne fonctionnant pas, ou très mal en cas de forte congestion des cœurs de réseaux [1,2]. Toutefois, il est judicieux de noter que la mise en place de solutions de différenciation de services équitable est très complexe et souvent beaucoup plus onéreux et moins pérenne qu'une allocation efficace des capacités au sein d'un réseau.

## **Parmi les problématiques identifiées, quelles sont celles qui justifieraient de façon prioritaire un engagement des pouvoirs publics ?**

Les bouleversements démocratiques introduits par l'Internet ne doivent pas conduire à une augmentation de la fracture numérique. L'introduction de la fibre optique chez le grand public permettent d'imaginer de nouvelles révolutions technologiques, comme de la télé-médecine, des sauvegardes continues sur le cloud des informations numériques du foyer, des jeux distribués, et beaucoup d'autres nouvelles façons de communiquer. Malheureusement l'infrastructure de desserte chez l'abonné nécessite des investissements lourds qui ne peuvent pas être supportés par des partenaires privés, au risque de priver certaines populations de ces nouveaux usages. Il est donc important pour les pouvoirs publics s'engagent sur cette nouvelle boucle locale.

Un autre point important est l'impossibilité pour un usager de savoir ce pourquoi il paye. Certains fournisseur d'accès limitent l'accès à l'Internet de certaines applications, comme par exemple l'obligation de passer par le serveur mail du FAI ou encore l'utilisation du pair-à-pair est bloqué, même pour les contenus licites. Cette absence de transparence est un élément important pour permettre à un utilisateur de choisir son opérateur en toute connaissance de cause. Un exemple simple, étant client mobile de Bouygues Telecom, utilisateur de forfait Internet illimité il m'a longtemps été impossible d'administrer mon parc de machines via un protocole «non autorisé» (SSH) bien que cet usage n'ai pas été interdit par les CGV. N'ayant pas été informé avant de prendre un abonnement, j'ai du payer un an de forfait sans pour autant pouvoir l'utiliser.

**Quelles différences et points communs identifiez-vous entre les contextes américain et franco-européen ? Dans quelle mesure cela peut-il impacter le débat et l'intervention publique en France ?**

Il est important de noter que le contexte américain est différent. Les villes étant plus étendues qu'en Europe, les utilisateurs sont moins denses sur les centraux téléphoniques et les abonnements ADSL coutent donc relativement plus chers. L'utilisation principale de l'Internet se fait via le câble. Or la technologie utilisée par les cablo-opérateurs fait qu'il est plus dur d'isoler un utilisateur consommant beaucoup de contenu, celui-ci a alors une influence non négligeable sur la qualité d'expérience des autres utilisateurs.

De plus aux US il y a beaucoup d'offres «over the top» où l'utilisateur installe une boîte qui lui fournis alors un service (comme de la video a la demande) a travers sa connexion Internet. Ils poussent donc vers une interopérabilité des boitiers de connexion (DSL ou câble). Cette approche serait désastreuse en Europe où les FAI fournissent un boitier tripe/quadruple play. En effet en forcer l'interopérabilité reviendrait a limiter l'innovation de ces FAI.

**Avez-vous déjà été confronté à des difficultés se rapportant à la neutralité du Net sur le marché français ? Si oui, lesquelles ?**

Oui. Par exemple le blocage de protocoles non-autorisés (SSH, SSL, IMAP) sur les réseaux mobiles. Mais aussi l'utilisation de DNS menteurs, de filtrage du port 25 et autres problèmes sur les réseaux filaires.

**Les règles existantes aujourd'hui en matière de réglementation sectorielle et en matière de concurrence vous semblent-elles suffisantes pour répondre aux questions suscitées sur la neutralité du Net ? Si non, dans quels domaines devraient-elles être précisées ou renforcées et par quel moyen (législation/ réglementation, définition d'orientations générales par le régulateur, accord collectif...) ?**

Il est important de mettre en place une unité de mesure indépendante des FAI qui mesurerait la neutralité du réseau vis a vis de l'utilisateur final. C'est cette approche qui a été prise par le site Grenouille.com où le projet financé par l'ANR C'MON.

Pour faire face a l'augmentation de la charge des solutions techniques existent dans les laboratoires de recherche nationaux. Par exemple une solution de pair-a-pair «ISP friendly»[3], qui favorise les requêtes locales a été publié et validé par la communauté scientifique et un groupe (ALTO) s'est constitué à l'IETF pour en normaliser le protocole.

Des approches plus disruptives tels les Nano-Datacenters financé par un projet de recherche Européen alliant des académiques et des acteurs clefs du secteur des Telecoms (<http://www.nanodatacenters.eu>) permet à un FAI de monétiser la bande passante tout en favorisant l'innovation et l'émergence de nouvelles applications. Beaucoup d'autres projets sont en cours et le respect de la neutralité ne doit pas nécessairement être un frein à technologie, mais plutôt un moteur. Une réponse technologique au problème est possible pour peu que l'on s'en donne les moyens.

**Une distinction vous semble-t-elle nécessaire dans l'analyse entre l'Internet fixe et l'Internet mobile ?**

**Une distinction vous semble-t-elle nécessaire dans l'analyse en fonction des différents services de l'Internet ?**

Non surtout pas! L'internet ne doit pas être scindé en petites parcelles isolées les unes des autres, chacune avec son instance de régulation ce qui aurait pour effet de rendre la régulation encore plus opaque pour l'utilisateur. Quelle que soit la solution proposée pour réguler le trafic, elle doit être juste entre les utilisateurs, globale, et indépendante du médium.

Augustin Soule.

Chercheur, spécialisé dans la mesure de l'Internet, notamment de la neutralité.

### **Références**

- [1] «Loss synchronization and router buffer sizing with high-speed versions of TCP»  
Sofiane Hassayoun, David Ros Collection des rapports de recherche de TELECOM Bretagne  
RR-2008001-RSM
- [2] «Interaction of TCP flows as billiards»  
François Baccelli, Dohy Hong IEEE/ACM Transactions on Networking (TON), Vol 13 Issue  
4, August 2005
- [3] «ISP-friend or foe? Making P2P live streaming ISP-aware»  
Fabio Picconi and Laurent Massoulié In ICDCS, 200

Les propos contenus dans cette réponse ne représentent pas nécessairement l'opinion de mon employeur, mais correspondent à mon point de vue, citoyen, bon père de famille, utilisateur de l'Internet.